

## **Smicard un jour, smicard toujours ? MERCI PATRON ... MERCI MACRON !**

Face à la reprise de l'inflation, le gouvernement va procéder à une augmentation de 2,41 % du SMIC à compter du 1er juin prochain, conformément aux dispositions du Code du travail.

Mais pour les agents publics ?

Le déficit public va, une nouvelle fois, être invoqué pour pénaliser les agents de la fonction publique, puisque le gouvernement ne prévoit pas de revaloriser la valeur du point d'indice.

Les conséquences sont extrêmement graves pour le pouvoir d'achat des agents publics, qui vont se retrouver au SMIC pendant une grande partie de leur carrière.

C'est notamment le cas pour les agents rémunérés sur les grilles suivantes :

- C1 : 10 échelons sur 11 ont un traitement indiciaire inférieur au SMIC, soit 19 ans de carrière nécessitant le versement de l'indemnité différentielle pour atteindre le niveau du SMIC ;
- C2 : 7 échelons sur 12 ont un traitement indiciaire inférieur au SMIC, soit 8 ans de carrière nécessitant le versement de l'indemnité différentielle pour atteindre le niveau du SMIC ;
- C3 : 3 échelons sur 10 ont un traitement indiciaire inférieur au SMIC, soit 4 ans de carrière nécessitant le versement de l'indemnité différentielle pour atteindre le niveau du SMIC ;
- B : aides-soignants et auxiliaires de puériculture : 3 échelons sur 11 ont un traitement indiciaire inférieur au SMIC, soit 5 ans de carrière nécessitant le versement de l'indemnité différentielle pour atteindre le niveau du SMIC ;
- B1 : 5 échelons sur 13 ont un traitement indiciaire inférieur au SMIC, soit 6 ans de carrière nécessitant le versement de l'indemnité différentielle pour atteindre le niveau du SMIC ;
- B2 : 2 échelons sur 12 ont un traitement indiciaire inférieur au SMIC, soit 2 ans de carrière nécessitant le versement de l'indemnité différentielle pour atteindre le niveau du SMIC.

Et si le Gouvernement ne prend pas rapidement des mesures de revalorisation du point d'indice et de reconstruction des grilles, une grande partie des agents publics risque de rester durablement au niveau du SMIC et de basculer dans la précarité, alors même que les prix du carburant et des produits alimentaires continuent d'augmenter.

Le coût total des exonérations de cotisations patronales s'élève à 80 milliards d'euros pour l'année 2025, auxquels il faut ajouter plus de 211 milliards d'aides aux entreprises sans contrepartie. Ces montants ne cessent de croître au fil des ans, tout comme les versements de dividendes aux actionnaires des multinationales.

Les gouvernements successifs ont privilégié les actionnaires, les choix d'austérité budgétaires et les dépenses militaires sans jamais se préoccuper des services publics et d'une revalorisation des rémunérations des fonctionnaires.

La Fédération FO SPS exige du Gouvernement Lecornu :

- D'augmenter immédiatement la valeur du point d'indice d'au moins 10 % ;
- De reconstruire les grilles indiciaires de rémunération afin de redonner du sens au principe de carrière et de l'attractivité à l'emploi public ;
- De mettre fin aux restrictions budgétaires imposées à l'ensemble des établissements publics de santé relevant de la FPH, et plus largement à l'ensemble des services publics.

### **Refusons d'être smicards un jour et pour toujours !**

La Fédération FO SPS appelle ses structures à organiser la riposte en tenant des assemblées générales d'information du personnel, en rencontrant les préfets et en construisant un rapport de force afin que le Gouvernement Lecornu réponde à nos revendications.

**Le Secrétariat Fédéral**

Paris, le 20 mai 2026